

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION N°2024.00459

LEADER - SUBVENTION À L'ASSOCIATION « LES NOUVEAUX ATELIERS DU DORLAY » POUR LE CHANGEMENT D'ÉCHELLE DU PROJET AUTOUR DU TEXTILE ET DE L'ACCESSOIRE DE MODE DANS LA VALLÉE DU DORLAY

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 55

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JOUVE,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER,
M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 SEPTEMBRE 2024

LEADER - SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES NOUVEAUX ATELIERS DU DORLAY » POUR LE CHANGEMENT D'ECHELLE DU PROJET AUTOUR DU TEXTILE ET DE L'ACCESSOIRE DE MODE DANS LA VALLEE DU DORLAY

Saint-Etienne Métropole est un partenaire technique et financier du programme Leader Loire 2023-2027.

Dans ce cadre, depuis 2015, la Métropole accompagne une démarche territoriale intitulée « les nouveaux ateliers du Dorlay » qui entend contribuer au développement économique, social et culturel des communes riveraines de la rivière du Dorlay (Doizieux, La Terrasse-sur-Dorlay et Saint-Paul-en-Jarez), historiquement marquées par l'industrie textile : fabrication des tresses et lacets, tissage, passementerie. Elle vise à créer un pôle d'activités autour du textile et de l'accessoire de mode.

Créée en 2020, l'association « Les nouveaux ateliers du Dorlay » se structure autour de différents pôles de réflexion et d'actions :

- la valorisation du patrimoine industriel de la vallée, riche d'un passé ouvrier et de savoir-faire uniques liés au tressage ;
- le développement des mobilités douces et des transports partagés pour améliorer l'accessibilité du territoire et réduire le recours à la voiture individuelle ;
- la création d'un pôle d'excellence autour du textile et des accessoires de mode.

Ce dernier pôle assure aujourd'hui une triple vocation :

- la création d'ateliers de production dans des anciennes usines textiles sur la vallée du Dorlay. Aujourd'hui, trois artisans sont installés,
- la formation à destination des professionnels et des amateurs, en proposant un calendrier varié, progressif et qualitatif ayant accueilli 300 personnes en 2023,
- l'animation d'un tiers-lieu « La Turbine créative ». Dédié au textile et à l'accessoire de mode, c'est un lieu source de dynamiques économiques qui permet de mutualiser des équipements et des compétences, de créer une offre multi-activités. À la fois laboratoire textile pour les professionnels, atelier pour les débutants, lieu d'expérimentation, de convivialité et d'échanges informels, la « Turbine Créative » propose une multitude d'activités pensées par et pour les habitants et artisans de la région et d'ailleurs. La « Turbine créative » a été labellisée « Manufacture de proximité » en 2021 par l'Etat (au titre de France relance).

Pour 2024, l'association s'est lancée dans un projet de développement et de changement d'échelle qui consiste à accroître le volume des activités de l'association (le nombre de prestations et de formations proposées notamment) dans le but de :

- augmenter l'autonomie financière de l'association gestionnaire ;

- devenir un centre de formation reconnu au niveau national en proposant des formations professionnelles et grand public ;
- stimuler la production textile sur le territoire via une offre d'équipement dédiée et notamment en acquérant des machines-outils brevetées ;
- permettre l'installation de nouveaux artisans et créateurs en mettant à disposition de nouveaux locaux.

Pour ce faire, l'association sollicite une subvention à hauteur de 35 000 € de Saint-Etienne Métropole. La demande d'aide financière porte sur le fonctionnement de la structure, sur une période de 18 mois du 1er juillet 2024 au 31 décembre 2025, qui représente un budget de 291 740 € TTC qui lui permettrait :

- d'accompagner des artisans installés et des candidats à l'installation ;
- de créer et d'animer des formations à destination des artisans et des particuliers amateurs ;
- d'assurer la gestion technique (petit entretien et formation des utilisateurs) et administrative du tiers-lieu ;
- de mettre en œuvre la communication pour valoriser ce projet.

Depuis 2016, Saint-Etienne Métropole a soutenu à plusieurs reprises, par un accompagnement technique et financier, la construction de cette offre d'activités dans la vallée du Dorlay :

- lors de sa phase d'émergence en 2016 et 2018, deux subventions au titre du programme Leader ont été accordées au Parc du Pilat pour l'animation de la démarche de construction d'activités (5 000 € pour lancer une dynamique de prospection de candidats à l'installation et 10 000 € pour accompagner plusieurs professionnels ou porteurs de projets à l'installation) ;
- en 2021, un fonds de concours exceptionnel a été octroyé à la commune de Doizieux pour la réhabilitation d'une ancienne usine textile afin de créer et de mettre à disposition 3 ateliers. Par ailleurs, une subvention de 12 000 € pour le démarrage du projet a été accordée à l'association « les nouveaux ateliers du Dorlay » ;
- en 2022, l'association a bénéficié d'un accompagnement technique au titre de Process par le booster de l'innovation sociale.

Ce projet présenté par l'Association des Nouveaux Ateliers du Dorlay permet d'impulser une véritable démarche de développement territorial qui s'appuie sur les ressources d'un territoire rural : le patrimoine bâti et les savoir-faire historiques de la vallée du Dorlay.

Il est donc proposé de poursuivre son accompagnement en soutenant financièrement ce projet de « changement d'échelle » par une subvention d'un montant de 20 000 € répartie sur les années 2024 et 2025 (sous réserve du vote des crédits au BP 2025) qui lui permettrait d'obtenir un co-financement européen au titre du dispositif Leader pouvant atteindre 80 000 €.

L'Etat participerait au titre de différents programmes à hauteur de 47 250 € dont 22 500 € de financements acquis.

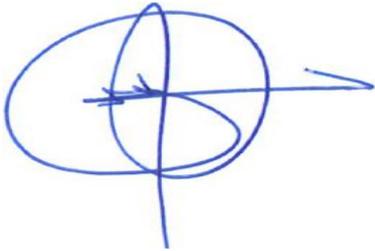
Les 3 communes concernées (Doizieux, La Terrasse-sur-Dorlay et Saint-Paul-en-Jarez) sont sollicitées à hauteur de 4 500 € au total. Le reste sera à charge de l'association

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention de 20 000 € à l'association « les nouveaux ateliers du Dorlay » ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention dont un exemplaire est joint au présent dossier ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur les crédits du développement territorial- destination LEADER, chapitre 65 des exercices 2024 et 2025 sous réserve du vote des crédits au BP 2025.**

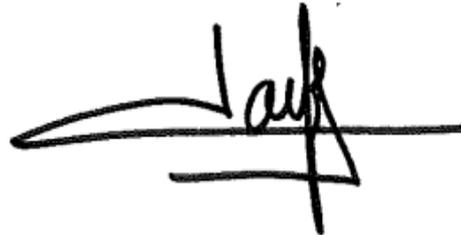
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice- Présidente



Sylvie FAYOLLE